



Assemblée générale

Soixante-septième session

23^e séance plénière

Judi 11 octobre 2012, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

La session est ouverte à 10 h 20.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/67/502)

Le Président (parle en anglais) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième commission dont elle est saisie aujourd'hui

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Avant de nous prononcer sur la recommandation figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la

Charte » sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/2).

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

Points 115 et 116 de l'ordre du jour

Mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (parle en anglais) : Je me félicite de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée à l'ouverture du débat consacré aux moyens de renforcer l'autorité de l'Assemblée générale. Il s'agit du seul organe dans lequel tous les pays se réunissent en égaux souverains pour promouvoir les buts consacrés par la Charte des Nations Unies. Pour pouvoir répondre aux aspirations de l'humanité, il nous faut poursuivre le processus de sa revitalisation et de sa modernisation.

Le sujet dont nous débattons aujourd'hui n'est pas nouveau. Dès 1948, l'Assemblée générale a reconnu pour la première fois la nécessité de s'adapter à l'évolution de la situation. Vers la fin de la troisième session – en fait, un jour avant l'adoption de la Déclaration universelle

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des droits de l'homme – une question additionnelle a été inscrite à l'ordre du jour de la plénière. Elle appelait à la création d'un comité spécial chargé d'examiner les méthodes et les procédures qui permettraient à l'Assemblée générale de s'acquitter de ses tâches avec plus d'efficacité et de célérité. Des décennies plus tard, on en est encore à essayer de faire avancer ce qui est toujours considéré comme un chantier.

Je voudrais commencer par remercier M. Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, et M^{me} Susan Waffa-Ogooo, Représentante permanente de la Gambie, d'avoir dirigé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Son rapport, publié sous la cote A/66/891, et la résolution 66/294, adoptée par consensus au dernier jour de ladite session, guideront nos débats au cours de l'année à venir.

Pour la première fois, les deux points de l'ordre du jour à l'examen aujourd'hui sont programmés juste après le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation pour souligner justement combien ils sont importants pour l'Assemblée générale. Je pense qu'il est essentiel que les États Membres appliquent toujours ce dont nous avons convenu dans cette salle. Il s'agit là d'un principe fondamental du multilatéralisme efficace en ce XXI^e siècle.

Au cours de la présente session, le Groupe de travail spécial se charge d'examiner le tableau des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation et de publier une version actualisée dans le rapport qu'il présentera à la plénière. J'espère sincèrement que les conclusions de l'examen indiqueront que nous sommes sur la bonne voie. Jusqu'à présent, nous avons quelque peu progressé dans nombre de domaines et, en tant que Président, je ne ménagerai aucun effort pour faire en sorte que le processus soit renforcé. J'ai déjà commencé à resserrer les relations avec les autres organes principaux de l'ONU. J'ai procédé à un premier échange de vues avec le Secrétaire général, les présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et les chefs des divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec les présidents des grandes commissions. J'ai effectivement rencontré ces derniers hier. J'ai remercié ceux qui étaient présents de leur attachement à nos objectifs communs et réaffirmé ma conviction que leurs débats sont essentiels pour faire avancer l'ordre du jour de la plénière.

Le nombre accru de débats thématiques informels et de réunions de haut niveau a contribué à affirmer

combien il est pertinent que cet organe se penche sur un nombre de plus en plus important de questions mondiales. Comme m'y invite la résolution 66/294, je tiendrai des consultations avec les États Membres concernant les questions devant être débattues en vue de produire des documents axés sur les résultats à la soixante-septième session. En tant que Président, je maintiendrai la tradition établie par mes prédécesseurs et convoquerai des réunions informelles de la plénière avant et après les réunions préparatoires du Groupe des Vingt (G20), ainsi que celles du Sommet annuel des chefs d'État et de gouvernement.

Toutefois, nous devrions à mon avis nous employer à accroître la complémentarité des politiques et actions entre l'ONU et les principaux acteurs économiques internationaux. C'est dans cet esprit que j'ai proposé de lancer un processus menant à la mise en place d'un cadre consultatif efficace entre l'Assemblée générale et les institutions financières et commerciales internationales, ainsi que les groupements tels que le G20. Je pense que si cela est fait comme il se doit, les décisions que prendront les principaux acteurs pourront vraiment aider à renforcer et à revitaliser encore plus les travaux de l'Assemblée générale.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui figure depuis des décennies à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, et de modestes percées ont été réalisées. Mais je pense que beaucoup reste à faire. Revenons un peu un instant en arrière pour examiner le contexte général dans lequel se déroule le processus de revitalisation. Que ce soit dans le domaine politique, économique ou technologique, le monde devient de plus en plus instable et imprévisible. La portée générale et la rapidité des transformations que nous observons sont sans précédentes dans les annales de l'histoire. Il faut compter que cette tendance mondiale se poursuivra bien à l'avenir.

La vitesse à laquelle interviennent les changements extra muros est plus grande que celle des changements dont nous pouvons convenir dans cette enceinte. Pour être encore en mesure de changer en mieux le monde, il nous faut trouver la force de continuer nous-mêmes à changer. Je crains que nous soyons devant un dilemme : nous adapter aux temps modernes, ou être simplement réduits à voir l'écart entre nos devoirs et nos capacités se creuser de jour en jour. Je ne préconise ni la précipitation ni la révolution, mais je m'efforce de communiquer un sentiment d'urgence.

J'ai une grande foi dans l'ONU, qui est sans aucun doute le plus grand projet humaniste du XX^e siècle, et je suis convaincu qu'il doit continuer de l'être au XXI^e siècle. Mais ce ne sera pas le cas si rien n'est fait. Il faut une action audacieuse. Il incombe aux États Membres – et aux États Membres seulement – de proposer et de décider comment aller de l'avant. J'ai été élu pour les servir, pour servir l'Assemblée générale, et je proclame mon attachement indéfectible à ses activités. Je pense que nous sommes tous favorables à la revitalisation de l'Assemblée et, donc, au renforcement de son autorité. Toutefois, comme Thomas Carlyle, critique social écossais du XIX^e siècle, l'a dit succinctement, la conviction ne sert à rien si elle ne se traduit pas par l'action.

Laissons-nous donc guider par le courage de nos convictions. Revitalisons cette institution afin qu'elle demeure, comme le dit la Charte, un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Au nom des membres du Mouvement des pays non alignés, je vous remercie du rang prioritaire que vous avez l'intention d'accorder à la question de la revitalisation de l'Assemblée générale et d'avoir pris l'initiative d'aborder cette question importante immédiatement après l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Vous pouvez compter sur le Mouvement des pays non alignés pour continuer d'en récupérer le message.

Je voudrais d'emblée exprimer la reconnaissance des membres du Mouvement des pays non alignés à l'Ambassadrice Susan Waffa-Ogooo, Représentante permanente de la Gambie, et à l'Ambassadeur Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, pour les efforts inlassables et le travail remarquable qu'ils ont accomplis en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-sixième session.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'adoption en septembre de la résolution 66/294 par laquelle l'Assemblée a décidé de créer, à sa soixante-septième session, le Groupe de travail chargé de débattre des questions relatives à la revitalisation de l'Assemblée, et de continuer notamment de s'appuyer sur les progrès accomplis aux sessions précédentes de l'Assemblée générale et sur les résolutions antérieures, et de faire le point de l'application de ces dernières. Procéder à cette

évaluation et recenser clairement les causes profondes de la non-application de ces résolutions sont de la plus haute importance si nous voulons éliminer progressivement les obstacles qui continuent d'entraver la réalisation du plein potentiel du processus de revitalisation de l'Assemblée générale. À cet égard, le Mouvement réaffirme la validité et la pertinence de ses positions de principe concernant le processus et réaffirme sa volonté de contribuer efficacement et constructivement aux activités du Groupe de travail afin de recenser les voies et moyens de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

Nous soulignons que le processus de revitalisation a un caractère politique, visant principalement à renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Le Mouvement rappelle donc que la revitalisation de l'Assemblée revêt autant d'importance que d'autres questions cruciales et se félicite de la décision du Président de l'examiner en début de session afin que nous puissions mieux exploiter les délibérations d'aujourd'hui dans nos travaux tout au long de la présente session. Nous pensons que nous devons accorder l'attention voulue à toutes les idées nouvelles relatives à la manière d'envisager d'autres voies et moyens de revitaliser le processus afin de le mettre plus en avant.

Le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de respecter pleinement les fonctions et les pouvoirs de tous les organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, et de maintenir l'équilibre des organes dans le cadre de leurs fonctions et pouvoirs respectifs fondés sur la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Conseil de sécurité doit respecter rigoureusement toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée qui précisent sa relation avec l'Assemblée et d'autres organes principaux.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa préoccupation, exprimée aux sessions précédentes, quant aux tentatives persistantes du Conseil de sécurité d'empiéter sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée générale. L'Article 24 de la Charte des Nations Unies ne confère pas au Conseil de sécurité la compétence d'examiner les questions qui relèvent des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Dans le même esprit, le Mouvement des pays non alignés engage le Conseil de sécurité à présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel plus explicite, plus complet et plus analytique, évaluant les travaux du

Conseil. Le Mouvement est par ailleurs convaincu que les activités du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation contribueront considérablement au processus global de revitalisation, et il appuie l'initiative visant à la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier la bonne mise en œuvre de la Charte des Nations Unies, dans ses aspects relatifs aux rapports fonctionnels entre les différents organes principaux de l'Organisation, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi que l'initiative, sur le raffermissement du rôle de l'Organisation et de son efficacité, au titre du Comité spécial susmentionné.

Nous réaffirmons le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, y compris pour les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, et son caractère intergouvernemental, inclusif et démocratique, qui ont immensément contribué à la promotion des buts et principes consacrés par la Charte et des objectifs de l'Organisation. Le Mouvement réaffirme également le caractère intergouvernemental de l'ONU en tant que tel et souligne la nécessité de consulter les États Membres au sujet des initiatives et activités menées au sein de l'Organisation et le droit de tous les États Membres d'exprimer leurs positions devant l'Assemblée au moment où ils le souhaitent.

L'Assemblée générale, en tant qu'organe de décision de l'Organisation, a l'autorité et le rôle essentiel de rédiger le cadre, de défendre les principes et de recenser les objectifs de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses nombreux organes, organismes et programmes. L'Assemblée doit en outre demeurer le principal organe chargé d'examiner les travaux de tous ses organes et organismes subsidiaires. Elle doit conserver son rôle et son mandat dans la définition des priorités de l'ONU relativement à l'examen de toutes les questions et réformes budgétaires et administratives, notamment son pouvoir absolu d'allouer et de réallouer des ressources financières et humaines, et dans la nomination des hauts fonctionnaires du Secrétariat, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée. À cet égard, il faut respecter les prérogatives de l'Assemblée en tant que principal organe de contrôle de l'Organisation, y compris pour les fonctions d'achat et de gestion se rapportant aux opérations de maintien de la paix.

Tout en se déclarant disposé à continuer de soutenir tous les efforts en cours pour renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée générale, le Mouvement

des pays non alignés tient à dire qu'il s'opposera à toute approche qui viserait à saper ou à minimiser les résultats de l'Assemblée, à diminuer son rôle et son fonctionnement actuels, ou à remettre en question sa pertinence et sa crédibilité.

Il est clair que si les prérogatives du Président de l'Assemblée générale n'ont pas changé, son rôle et ses activités ont évolué ces dernières années, s'adaptant à la multiplication des activités, des conférences et des initiatives de l'Assemblée, exerçant les fonctions officielles du protocole, représentant l'Assemblée partout dans le monde, faisant mieux connaître le travail de l'Assemblée et le rendant plus visible. C'est pourquoi les activités du Bureau du Président de l'Assemblée générale ont considérablement augmenté au fil des ans. L'ordre du jour de l'Assemblée et par conséquent celui de son président portent sur un très grand nombre de questions.

L'expansion des activités de l'Assemblée générale – y compris l'adoption annuelle d'environ 300 résolutions et décisions, la création de groupes de travail et de facilitations qui tiennent des réunions et des consultations tout au long de l'année – a rendu nécessaires la présence du Président et sa participation active pendant toute la durée de la session. La charge de travail de l'Assemblée n'est plus limitée à la partie principale de sa session mais couvre toute la période allant de l'ouverture de la session en septembre à sa fermeture. À cette activité énorme et grandissante doivent bien sûr correspondre les ressources nécessaires, tant humaines que financières.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle à cet égard que dans la résolution 66/294, l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui soumettre, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, des propositions concernant une révision du budget alloué au Bureau de son Président, souligne qu'il importe d'assurer l'efficacité du Bureau, y compris par le renforcement de sa mémoire institutionnelle. Tout en notant avec satisfaction les progrès déjà accomplis à cet égard, nous sommes d'avis qu'un effort particulier doit être consacré à l'exécution des résolutions déjà existantes sur cette question, ainsi qu'à l'identification, au cours des prochains débats du Groupe de travail, des moyens de poursuivre cet objectif progressivement et avec détermination.

Parmi les autres prérogatives et mandats de l'Assemblée générale, la sélection et la nomination des secrétaires généraux de l'ONU est d'une importance

capitale. En ce qui concerne les mandats des futurs secrétaires généraux, le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité que la sélection du Secrétaire général fasse preuve de transparence et inclue tous les États Membres, et souligne par conséquent la nécessité d'une participation plus active et plus efficace de l'Assemblée au processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions de ses résolutions 51/241, 60/286, 64/301 et 66/294. Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la pleine mise en œuvre de ces résolutions dans le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général.

En conclusion, nous réaffirmons qu'une Assemblée générale revigorée, exerçant pleinement son rôle et son autorité dans un environnement plus réceptif, contribuera de manière significative au renforcement de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance internationale et au renforcement du multilatéralisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Tricot (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne et ses États membres sont fortement attachés à un multilatéralisme efficace, dont l'Organisation des Nations Unies est l'axe central. Dans ce contexte, nous nous engageons à revitaliser l'Assemblée et à soutenir les efforts visant à renforcer son rôle et son autorité, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. Nous souhaitons que l'Assemblée générale, seul organe intergouvernemental à composition universelle, soit en mesure de relever le défi de concilier légitimité et efficacité dans le contexte de nouveaux défis mondiaux.

Nous croyons que la revitalisation ne pourra se faire que lorsque l'Assemblée générale prendra des mesures pertinentes sur les questions d'intérêt commun pour la communauté internationale. Ce faisant, elle assume son rôle qui est d'être l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 66/294. Nous tenons à souligner l'importance de la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'Assemblée, y compris celles sur la revitalisation de ses travaux, et à noter l'impact de cette mise en œuvre sur l'autorité et l'efficacité de

l'Assemblée générale. La revitalisation des travaux de l'Assemblée est clairement liée à la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à assurer l'Assemblée que l'Union européenne et ses États membres continueront à rester engagés de manière pragmatique dans tous les travaux qui porteront sur cette question.

M. Advani (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Vous portez une énorme responsabilité sur les épaules, et je vous souhaite un plein succès pour l'année à venir.

Beaucoup d'entre nous qui ont la mémoire longue pensaient que la décennie qui s'est terminée en 2010 avait été la plus difficile que la communauté internationale avait connue depuis la Deuxième Guerre mondiale. Mais aujourd'hui, nous savons qu'il n'en est rien. Jamais auparavant le besoin d'un calme et d'une certitude durables dans les relations internationales ne s'est fait sentir avec autant d'acuité ces dernières années. Les bouleversements politiques en Asie occidentale, dans le Golfe et en Afrique du Nord qui ont commencé au début de 2011 et qui continuent sont sans précédent, tant pour ce qui est de leur ampleur que de leur impact. La persistance de la crise financière et économique mondiale, qui a commencé dans le monde développé et s'est propagée vers le sud, a révélé le mauvais côté de la mondialisation et gravement compromis les structures de gouvernance mondiale de l'époque de la guerre froide.

Nos réponses aux crises sociopolitiques et économiques les plus difficiles des 50 dernières années ne peuvent pas être inégales et hésitantes. Le processus devrait commencer ici, à l'ONU, et doit être guidé par un sentiment d'urgence.

Aujourd'hui, j'ai écouté très attentivement vos remarques liminaires, Monsieur le Président, et je suis entièrement d'accord avec ce que vous aviez à dire quant à l'urgence de ce que nous proposons de faire aujourd'hui. Pour citer ce que vous avez dit ce matin :

« Je crains que nous ne soyons confrontés à deux choix : s'adapter aux temps nouveaux ou regarder passivement l'écart entre nos devoirs et nos capacités se creuser de jour en jour. Je ne prône pas d'agir à la hâte ou de faire la révolution, mais j'essaie d'inculquer un sentiment d'urgence. »

La crise économique et financière mondiale actuelle nous impose certainement d'agir rapidement.

Il faut avant tout remédier au déficit de gouvernance mondiale. Le Conseil de sécurité de l'ONU, dont la structure et l'ensemble de règles correspondent aux réalités de la fin des années 40, est – j'insiste – un anachronisme. Si l'on veut que le Conseil reflète les réalités géopolitiques actuelles, il faut augmenter le nombre de ses membres tant permanents que non permanents. Un Conseil réformé doit comprendre des pays qui sont disposés à supporter une charge supplémentaire en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales et capables de mener des campagnes mondiales contre les nouvelles menaces qui se font jour dans le monde, notamment le terrorisme et la piraterie. C'est exactement ce que vous avez dit, Monsieur le Président, lorsque vous avez parlé de l'écart entre nos responsabilités et nos capacités qui ne cesse de se creuser chaque jour.

Nous devons ensuite revitaliser l'Assemblée générale. Nous devons faire en sorte qu'elle cesse d'être un simple lieu de rencontres et de discussions pour devenir une instance où l'on répond aux problèmes transnationaux qui touchent chacun d'entre nous et où des solutions rapides et véritablement mondiales sont préconisées. Nous nous félicitons donc de l'importance que vous avez accordée, Monsieur le Président, à cette question. Vous avez dit aux États Membres le premier jour de la présente session, le 18 septembre 2012 :

« Revitaliser cette institution multilatérale, la plus universelle entre toutes, c'est réaffirmer non seulement notre confiance dans les programmes et objectifs de l'ONU mais aussi notre confiance réciproque. Les États Membres peuvent être assurés que je m'emploierai à appuyer et faire avancer la question de la revitalisation, y compris le processus de réforme du Conseil de sécurité. »
(A/67/PV.1, p. 4)

Nous saluons votre détermination, Monsieur le Président. Vous pouvez compter sur l'appui de l'Inde dans ce domaine.

La position de ma délégation concernant la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est fondée sur la ferme conviction que celle-ci ne sera possible que lorsque la position de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU sera respectée tant dans la

lettre que dans l'esprit. L'Assemblée doit jouer un rôle de chef de file dans la fixation de l'agenda mondial et dans la restauration du rôle central de l'ONU s'agissant de définir des approches multilatérales pour régler les problèmes transnationaux. La revitalisation doit plus particulièrement restaurer la prééminence de l'ONU dans le domaine du développement.

Sans préjuger du déroulement des travaux du Groupe de travail spécial, qui devraient bientôt commencer, je tiens à exposer officiellement l'opinion mûrement réfléchie de la délégation indienne sur les deux points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Tout d'abord, il est primordial de respecter strictement les mandats respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans l'esprit de la Charte. Le Conseil ne devrait pas empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale en se livrant à des interprétations extrêmement larges et laxistes de ce qui constitue une menace à la paix et la sécurité internationales, une rupture de la paix ou un acte d'agression, et de ce qui constitue une situation face à laquelle le Conseil peut agir en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La compétence de l'Assemblée dans des domaines tels que l'établissement des normes et la codification du droit international doit être scrupuleusement respectée.

Il est clair que l'ordre du jour du Conseil est surchargé car il s'est arrogé la responsabilité de certaines questions qui, bien qu'importantes en apparence, réduisent le temps que le Conseil peut consacrer aux questions véritablement brûlantes qui menacent réellement la paix et la sécurité internationales. L'équilibre entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'est qu'un des aspects du problème que nous devons régler.

Deuxièmement, nous pensons que l'Assemblée devrait avoir davantage voix au chapitre dans le processus de sélection du Secrétaire général. Le rôle et les responsabilités de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général sont constamment limités, et cela doit changer dans l'intérêt du système des Nations Unies en général et des prérogatives de l'Assemblée en particulier.

Nous pourrions également définir des critères objectifs pour les candidats, notamment l'attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte, et une grande expérience des questions administratives et diplomatiques et en tant que dirigeant, en tenant dûment

compte des principes du roulement régional et de l'égalité des sexes. Il serait également utile et pratique d'encourager les candidats à déposer officiellement leur candidature dans un délai suffisant pour que des échanges puissent avoir lieu avec les États Membres. Il faudrait aussi que les candidats présentent leurs vues à tous les États Membres de l'Assemblée générale.

Troisièmement, l'Assemblée et les autres entités du système des Nations Unies doivent appliquer dans le cadre de leurs activités quotidiennes les meilleures pratiques en matière de diplomatie. Elles ont beaucoup à apprendre des États Membres dans ce domaine.

Pour terminer, je tiens à souligner de nouveau qu'il est nécessaire d'envisager des mesures concrètes à même de renforcer le rôle de l'Assemblée générale, principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de la communauté internationale. L'Assemblée générale peut compter sur la participation et l'appui constructifs de l'Inde à ces efforts.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de la décision que vous avez prise de faire de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale votre priorité absolue pendant la soixante-septième session et à vous remercier d'avoir promis de faire avancer l'examen de cette question.

Je saisis cette occasion pour remercier les Représentants permanents de la Gambie et de la Géorgie de leurs efforts en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale pour la soixante-sixième session, qui ont permis d'adopter la résolution 66/294. Cette résolution et le rapport (A/67/891) constituent une base solide pour les discussions à la présente session.

Les problèmes croissants qui se posent de par le monde rendent plus que jamais nécessaire une Assemblée générale forte et en mesure de réagir de sorte que cette instance universelle puisse jouer le rôle moteur qui lui revient en matière de gouvernance mondiale dans les domaines politique, économique et social. Depuis plus de deux décennies, les États Membres adoptent par consensus des résolutions contenant des mesures précises afin de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif des Nations Unies. Ces mesures n'ont pas été pleinement mises en œuvre en raison de l'absence

de volonté politique nécessaire pour faire en sorte que l'Assemblée s'acquitte de son mandat conformément à la Charte.

L'Égypte estime que la première mesure à prendre pour réaliser des progrès concrets dans la revitalisation de l'Assemblée est de traduire les décisions en actions. Le Groupe de travail spécial devrait continuer d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions de toutes les résolutions précédemment adoptées pour identifier les obstacles à leur application, puis préciser ce qu'il convient de faire pour les surmonter. Un des principaux obstacles à la revitalisation des travaux de l'Assemblée tient au fait que le Conseil de sécurité empiète constamment sur son rôle et ses fonctions. Le Conseil a tendance à redéfinir l'étendue de ses compétences par une interprétation plus large des questions pouvant constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Nous devrions nous employer à établir des relations complémentaires et se renforçant mutuellement entre les organes principaux de l'ONU. Il ne suffit pas d'affirmer que chaque organe s'acquitte de ses fonctions conformément à la Charte. Il faut encourager une meilleure coordination de leurs activités. L'Assemblée générale ne devrait pas simplement être un lieu de débat. Elle doit aussi être le lieu où l'on trouve des solutions. Elle devrait prendre davantage les devants pour s'attaquer aux nouveaux problèmes qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale. L'adoption des résolutions 66/253 A et 66/253 B sur la situation en Syrie montre clairement que l'Assemblée est en mesure de prendre des décisions sur des questions sur lesquelles le Conseil ne peut pas se prononcer.

En tant que Président en exercice du Groupe des États arabes, l'Égypte, de même que tous les membres du Mouvement des pays non alignés, est soucieuse de voir l'État de Palestine devenir Membre à part entière de l'ONU. Nous pouvons au minimum espérer, à ce stade de la présente session, que l'Assemblée générale adopte une résolution pour accorder à la Palestine le statut d'État observateur non membre à l'ONU, et prouver ainsi qu'elle défend les principes de justice et d'égalité de manière non sélective et sans politisation.

L'Égypte vous félicite également, Monsieur le Président, d'avoir choisi comme thème général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Ce thème correspond parfaitement à

l'objectif du renforcement du rôle de l'Assemblée dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et à la volonté louable de prévenir de nouveaux conflits et de régler les conflits en cours. L'Assemblée devrait continuer d'accroître la visibilité de ses travaux en multipliant les échanges avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Monsieur le Président, il faudrait renforcer votre Bureau par l'allocation de ressources financières et humaines supplémentaires inscrites au budget ordinaire de l'ONU afin qu'il puisse continuer de répondre à des demandes de plus en plus nombreuses, et supporter la charge de travail et les responsabilités de plus en plus lourdes du Président de l'Assemblée générale d'une session à l'autre. Il est inacceptable que le budget alloué au Bureau n'ait pas augmenté depuis 1998. La création en 2010 d'un Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Président n'était pas la meilleure solution. Aucune contribution n'a été versée à ce Fonds à la soixante-sixième session. Par conséquent, le Bureau du Président ne devrait pas avoir à dépendre des contributions volontaires. Des ressources supplémentaires devraient lui être allouées au titre du budget ordinaire afin de ne pas remettre en cause la crédibilité ou l'impartialité des fonctions du Président.

La sélection et la nomination du Secrétaire général est une autre question qui intéresse beaucoup l'ensemble des membres. L'Assemblée générale devrait jouer dès le départ un plus grand rôle dans le processus de sélection et dans l'identification des candidats à ce poste clef.

M^{me} Flores (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est liée à d'autres processus s'inscrivant dans le cadre plus large de la réforme de l'ONU. Elle ne devrait pas être envisagée en dehors du contexte général de la réforme institutionnelle de l'ONU. Il est absolument nécessaire de prêter la même attention à chaque élément du processus de réforme. La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est au cœur de ce processus. Pour terminer, je voudrais remercier en particulier le Président d'avoir présenté cette question ce matin et de sa déclaration motivante. Je tiens aussi à l'assurer du plein appui de la délégation égyptienne à tous les efforts qu'il déploie pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale au service de la paix, de la stabilité et de la prospérité pour tous.

M. Singh (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance sur une question qui présente un intérêt particulier pour nous et à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. Nous sommes heureux de constater que cette question revêt la même importance pour le Président. Je tiens également à remercier, au nom de la Malaisie, les Représentants permanents de la Géorgie et de la Gambie pour leurs efforts et la manière dont ils dirigent le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous notons avec satisfaction l'organisation de quatre réunions thématiques distinctes qui ont permis aux États Membres de bien se concentrer sur les différents aspects de la revitalisation, en examinant un thème à la fois. Ces délibérations, ainsi que les efforts déployés par les États Membres, ont abouti au rapport du Groupe de travail spécial (A/66/891), pour lequel nous remercions encore une fois les coprésidents. Sur ce, je voudrais associer ma déclaration à celle prononcée par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Année après année, la question de la revitalisation demeure une priorité de l'Assemblée générale. Malgré l'attention qui lui est accordée, nous n'avons réussi à obtenir que des résultats mitigés dans ce domaine. Au fil des ans, nous avons observé des améliorations dans les méthodes de travail de l'Assemblée, mais elles sont minimales. Nous n'avons toujours pas été en mesure de nous attaquer au véritable problème, à savoir les raisons pour lesquelles il faut revitaliser l'Assemblée générale. Nous ne devons pas oublier ici que le mot clef est « revitalisation », et non pas « améliorations minimales ». Incontestablement, l'Assemblée générale est le principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU, et l'organe suprême de notre Organisation puisque ses 193 États Membres y sont représentés. Nous devons donc lui accorder le rôle et l'autorité qu'elle mérite.

Ma délégation est convaincue que la non-application de ses résolutions reste le plus grand obstacle au renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons qu'aucun autre point faible de l'Assemblée générale n'amoindrit plus son utilité et son efficacité que la non-application de ses résolutions. La Malaisie se félicite que le Groupe de travail spécial ait décidé de poursuivre son examen des résolutions de l'Assemblée relatives à la revitalisation de ses travaux. Nous attendons avec intérêt de recevoir la liste actualisée de ces résolutions, qui permettra aux États Membres de mieux comprendre les raisons pour lesquelles elles ne sont pas mises en œuvre. Le Groupe

de travail spécial pourrait ensuite examiner la question et trouver des moyens de résoudre les problèmes qui se posent, afin de garantir l'application des résolutions. Il s'agirait d'une première étape vers la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions de l'Assemblée.

La Malaisie continue de prendre très au sérieux la question de l'empiètement. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité pour tous les organes principaux, en particulier les deux organes les plus importants – l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité – de respecter strictement leurs mandats respectifs, conformément à la Charte des Nations Unies. Les deux organes doivent œuvrer de concert, en consultation et dans un esprit de coopération, afin de forger des relations de travail plus harmonieuses. L'empiètement par un organe sur les attributions de l'autre porterait gravement atteinte au fonctionnement non seulement de l'organe en question, mais également à celui de l'ensemble des mécanismes des Nations Unies.

Comme on peut le constater, le rôle et les activités du Président de l'Assemblée générale ont évolué sensiblement au fil des ans. Aujourd'hui, l'Assemblée examine un plus grand nombre de questions et de sujets qu'il y a quelques années. En outre, les travaux de l'Assemblée générale se poursuivent pendant toute l'année, et pas uniquement pendant sa session annuelle. Il est donc naturel que le Bureau du Président soit doté de ressources supplémentaires nécessaires pour permettre au Président de s'acquitter effectivement et efficacement des fonctions qui lui ont été confiées conformément à la Charte des Nations Unies.

Même si nous sommes conscients des avantages offerts par le Fonds d'affectation spéciale créé pour contribuer au financement des activités du Président de l'Assemblée, il est néanmoins important d'augmenter le financement au titre du budget ordinaire afin que le Bureau du Président ne soit plus tributaire du Fonds d'affectation spéciale et des contributions volontaires. À cet égard, la Malaisie attend avec intérêt des propositions de réexamen du budget du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2014-2015.

Au sujet de la nomination du Secrétaire général, la Malaisie est fermement convaincue que l'Assemblée doit jouer un rôle plus important dans le processus de sélection. Celui-ci doit être plus transparent et tous les États Membres devraient y participer, étant donné que le Secrétaire général représente tous les Membres de l'ONU

et pas seulement les membres du Conseil de sécurité. Par conséquent, à l'avenir, il sera important, lors des processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, d'appliquer les résolutions qui ont déjà été adoptées à ce sujet, en particulier les paragraphes 17 à 22 de l'annexe à la résolution 60/286.

Il ne fait aucun doute qu'il convient de se concentrer sur les aspects de fond du processus de revitalisation et de veiller à ce que l'Assemblée générale continue de jouer son rôle en tant que principal organe décisionnel et normatif de l'ONU. La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale fait l'objet de débats en séance plénière depuis 1991. Étant donné que cette question est examinée depuis de nombreuses années, il est grand temps que tous les États Membres abordent ce sujet avec l'esprit d'ouverture et la volonté politique nécessaires pour réaliser des progrès concrets et substantiels. Si le processus de réforme continue d'avancer à un rythme aussi lent, nous risquons de nous retrouver dans une situation embarrassante, puisque nous serons amenés à revitaliser le processus de revitalisation. De toute évidence, nous devons tout faire pour l'éviter.

M. Sergejev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

La délégation russe entend continuer à participer de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Nous espérons que ce groupe travaillera de manière équilibrée, réaliste et non politisée et s'efforcera d'améliorer l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale. Toutes les initiatives et les propositions doivent être fondées sur le principe du strict respect de la répartition des pouvoirs entre les principaux organes des Nations Unies, tels qu'énoncés dans la Charte.

Dans ses travaux, le Groupe doit mettre l'accent sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale et la rationalisation de son ordre du jour. Le programme de travail de l'Assemblée est surchargé à bien des égards. Par conséquent, il conviendrait d'étudier la possibilité d'examiner certains des points inscrits à son ordre du jour dans le cadre d'un cycle biennal ou triennal. Il serait également utile d'alléger la charge de travail de l'Assemblée pour ce qui est des réunions de haut niveau organisées au cours de la semaine du débat général. En effet, pendant cette période, le programme de manifestations et de réunions, y compris les réunions

bilatérales, est particulièrement chargé, en raison de la présence à New York de chefs d'État et de Gouvernement et de Ministres des affaires étrangères. Nous devrions limiter le nombre de réunions de haut niveau organisées au cours de cette période, et répartir uniformément les autres manifestations sur toute la période de la session de l'Assemblée.

Nous sommes prêts à examiner les propositions visant à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Toutefois, nous tenons à souligner que, comme pour toute proposition ayant des incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, cette question doit être examinée à fond et conformément aux procédures en vigueur, c'est-à-dire au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission. En ce qui concerne le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, la Russie a toujours préconisé le maintien de la pratique actuelle, qui se fonde sur l'Article 97 de la Charte, aux termes duquel le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

S'agissant de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale, il semble que, dans une large mesure, ce problème soit lié au degré de réalisme et aux possibilités de réalisation des objectifs et d'application des dispositions des résolutions adoptées. Avant de proposer une décision, nous devons nous demander dans quelle mesure elle est réalisable. C'est également l'approche que devrait suivre le Groupe dans ses propres travaux. Nous proposons que l'on adopte la politique du « moins, c'est mieux ».

M. Yaroshevich (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus accorde la plus haute importance au renforcement du rôle de l'Assemblée générale. Nous sommes favorables au renforcement du rôle de l'Assemblée dans le règlement des problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, et nous souhaitons qu'un équilibre soit maintenu entre les principaux organes de l'ONU dans l'examen de toutes les questions dont s'occupe l'Organisation. Nous soulignons la nécessité d'assurer une mise en œuvre appropriée des résolutions de l'Assemblée générale, de renforcer le rôle du Président de l'Assemblée et de son Bureau et d'améliorer les modes de sélection du Secrétaire général et les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

La délégation biélorussienne se félicite du travail réalisé par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pendant la soixante-sixième session. Nous prenons note avec satisfaction des débats interactifs qui ont été organisés avec les présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale et les représentants du Secrétariat, et du travail efficace qui a été accompli par ses présidents pour organiser le processus de négociation.

Cette année, à l'initiative du Mouvement des pays non alignés, et avec d'autres participants au processus de négociation, une étape très importante a été franchie, selon nous, en vue d'améliorer la pertinence et la visibilité de l'Assemblée générale. Nous pouvons désormais le voir très clairement rien qu'en ouvrant le Journal des Nations Unies. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la résolution 66/294 définit l'ordre dans lequel les organes principaux sont mentionnés dans le Journal, conformément à l'Article 7 de la Charte – à savoir, d'abord l'Assemblée générale, puis le Conseil de sécurité. On renoue ainsi avec la tradition qui avait été suivie durant les premières années d'existence de l'Organisation.

Pour la présente session, la délégation biélorussienne continuera de participer activement au Groupe de travail spécial. Nous pensons en particulier qu'il est maintenant urgent de concevoir et d'adopter des mécanismes établissant des procédures claires pour convenir des propositions de candidatures pour les commissions de l'Assemblée et d'un ordre de rotation entre groupes régionaux pour les présidents et les rapporteurs. L'adoption d'un tel mécanisme permettra de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, de rationaliser les pratiques actuelles et de mettre en place un mécanisme clair pour l'élection des présidents et des bureaux des grandes commissions. Nous appelons nos partenaires à participer activement aux travaux sur la question en vue de parvenir à une décision efficace et mutuellement acceptable.

Le Biélorus est convaincu que l'intensification des efforts de revitalisation de l'Assemblée générale nous aidera également à progresser dans les activités du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. À cet égard, nous exprimons notre soutien à l'initiative du Venezuela et de Cuba actuellement à l'étude au sein du Comité spécial. Les questions soulevées par nos amis méritent d'être examinées de manière sérieuse et équilibrée, compte tenu des fonctions et des compétences de

l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que des décisions de fond qu'ils prennent.

Du point de vue stratégique, il importe que les efforts pour redynamiser les activités de l'Assemblée générale respectent l'esprit et la lettre de la Charte, puisque la Charte confère à cet organe universel le premier rôle, compte tenu de sa plus grande souplesse et de sa meilleure capacité de répondre rapidement, efficacement et de façon appropriée aux enjeux actuels qui se posent sur la scène internationale. En d'autres termes, l'Assemblée doit être le « centre de commandement numéro un » du monde, et doit être considérée comme tel. À cet égard, la délégation bélarussienne partage le point de vue exprimé par le Président de l'Assemblée générale tout à l'heure, lorsqu'il a déclaré que l'Assemblée générale doit « s'adapter [...] aux temps nouveaux ». Le monde qui se transforme sous nos yeux, en raison de la mondialisation et des révolutions technologiques et autres, nécessite que le processus d'optimisation du travail de l'Assemblée soit permanent et ne connaisse aucune interruption.

Les hommes d'affaires qui ont réussi sont convaincus qu'ils doivent s'efforcer à chaque minute de la journée d'améliorer les rouages de leurs entreprises. Les hommes d'affaires sont responsables de leurs entreprises et de leurs employés, et ils visent le profit. En ce qui nous concerne, chacun d'entre nous considère comme primordiales les valeurs plus élevées et plus exigeantes liées à notre responsabilité partagée, qui est inconditionnelle et bien plus lourde. Par conséquent, notre travail – le travail de l'Assemblée générale – doit se conformer aux normes actuelles les plus élevées d'efficacité, de qualité et d'obtention de résultats concrets.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : À l'heure actuelle, la situation internationale connaît des changements complexes et profonds. Dans ce nouveau contexte, la communauté internationale attend de l'ONU qu'elle joue un rôle plus important pour préserver la paix mondiale, promouvoir le développement de tous et renforcer la coopération internationale. L'Assemblée générale est l'organe suprême de délibération de l'Organisation et l'un de ses organes les plus importants en vertu de la Charte. Les nombreux États Membres, en particulier les pays en développement, souhaitent voir l'Assemblée générale rehausser encore davantage son prestige et son efficacité et mieux accomplir les tâches qui lui ont été confiées par la Charte.

La revitalisation de l'Assemblée générale relève des intérêts fondamentaux de tous les États Membres,

et contribuera grandement à rehausser le prestige et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. La Chine félicite le Président de l'Assemblée générale d'avoir fait de la revitalisation de l'Assemblée l'une de ses priorités, et elle appuie sans réserve le rôle de prise de décisions politiques de l'Assemblée. L'Assemblée, compte tenu de l'évolution de la situation internationale et notamment des défis majeurs auxquels est confrontée l'ONU dans tous les domaines, doit mettre l'accent sur la discussion et l'examen d'importantes questions d'intérêt commun pour les États Membres, en particulier celles qui touchent aux intérêts vitaux des pays en développement.

L'Assemblée générale doit accorder une attention particulière aux questions de développement, et redoubler d'efforts sur ce point, de manière à jouer un plus grand rôle dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. Elle doit renforcer les arrangements relatifs au partage des tâches et à la coopération avec des organes tels que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin que chacun puisse donner la pleine mesure de son potentiel et accroître l'échange d'informations et l'interaction.

Sur les questions concernant le maintien de la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale doit renforcer sa coordination et sa coopération avec le Conseil de sécurité, sur la base de la division du travail prévue dans la Charte. La Chine est favorable à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée, à la simplification de ses procédures de décision et au renforcement de son efficacité. Il faut mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité des rapports et documents. Les rapports doivent être concis et clairs, et les recommandations analytiques bien ciblées. Il convient d'établir des modalités de travail pragmatiques et dynamiques. Les États Membres doivent en outre respecter la solennité des résolutions de l'Assemblée générale, et veiller à leur pleine mise en œuvre de manière à garantir l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée.

L'efficacité du fonctionnement du Bureau du Président est un garant important de la qualité du travail de l'Assemblée. La Chine est favorable au renforcement du Bureau du Président en termes de ressources à la fois humaines et budgétaires, notamment pour remédier aux difficultés actuelles que rencontrent les pays en développement dans l'exercice des fonctions de la présidence.

Nombre d'États Membres nourrissent de grands espoirs s'agissant de la revitalisation de l'Assemblée générale. La Chine appuie fermement les efforts que

déploie le Président pour que l'Assemblée joue un rôle plus efficace dans le règlement pacifique des différends et la promotion du développement mondial. La Chine souhaite continuer à faire progresser la mise en œuvre de l'ensemble des résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée dans le cadre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous espérons que le travail avancera de manière régulière grâce à des consultations démocratiques et en abordant progressivement et dans l'ordre les questions plus difficiles. La Chine s'emploiera, avec les autres États Membres, à ce que des progrès substantiels soient réalisés sur la question importante de la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la présente session de l'Assemblée.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, qui exprime la position de 120 pays. Nous voudrions ajouter quelques commentaires à titre national.

Premièrement, la délégation cubaine remercie les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale des efforts louables qu'ils ont déployés durant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Sous leur direction, le Groupe de travail a contribué à renforcer le rôle prépondérant que joue l'Assemblée générale au sein du système des relations internationales et de l'Organisation.

Il est inacceptable que malgré le fait qu'elles constituent un corpus juridique important, nombre des résolutions de l'Assemblée générale continuent de ne pas être appliquées. Cette situation concerne entre autres les multiples résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale, dont le niveau de mise en œuvre est d'une faiblesse inadmissible, et ce, alors qu'elles ont été adoptées par consensus. Comme nous l'avons déjà souligné à diverses occasions, les efforts de revitalisation de l'Assemblée générale ne peuvent se limiter à des discours. L'Assemblée générale dispose de toutes les prérogatives juridiques nécessaires pour agir, et c'est pourquoi nous espérons que cette année, le Groupe de travail spécial adoptera un programme de travail vaste et souple visant la réalisation d'objectifs ambitieux.

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. De par son caractère universel et démocratique, elle jouit d'un grand prestige et est l'expression par excellence de

l'égalité souveraine des États. La revitalisation de ses travaux est une question de la plus haute importance.

Le principal obstacle à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est l'absence de volonté politique de la part de certains États qui prétendent imposer leurs intérêts politiques étroits à la majorité. La revitalisation n'est donc pas un problème technique, comme le laissent entendre certains pays, mais une question essentiellement politique. Il importe d'instaurer l'équilibre nécessaire entre les organes principaux de l'ONU, conformément aux dispositions de la Charte.

Ma délégation exprime une nouvelle fois sa préoccupation face aux tentatives du Conseil de sécurité de créer des normes et des définitions juridiques, en omettant le fait qu'en vertu de l'Article 13 de la Charte, c'est à l'Assemblée générale qu'incombe la responsabilité exclusive du développement progressif du droit international et de sa codification. Ces tendances dangereuses et l'expansion de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, qui couvre de plus en plus des questions ne relevant pas de sa compétence, doivent cesser immédiatement, car elles constituent des violations manifestes des dispositions de la Charte des Nations Unies et limitent le débat, ainsi que la transparence et l'esprit démocratique dans lesquels il convient d'aborder les problèmes mondiaux actuels.

Nous saisissons cette occasion pour, une fois de plus, demander instamment une réforme radicale du Conseil de sécurité afin qu'il devienne l'organe transparent, participatif et démocratique que réclame la communauté internationale. L'action du Conseil de sécurité et de ses membres est subordonnée au droit international, en particulier à la Charte des Nations Unies.

Nous ne pourrions parler d'une Organisation adaptée au système contemporain de relations internationales sans procéder à la réforme du Conseil de sécurité et faire de l'Assemblée générale le point central du débat et de l'action multilatérale. La revitalisation de l'Assemblée générale est primordiale pour qu'il y ait une réforme véritable de l'ONU. Tant que l'Assemblée générale n'exercera pas pleinement toutes ses fonctions et ses prérogatives, nous ne pourrions pas être satisfaits de notre travail.

Cuba réaffirme que seul un organe universel et démocratique tel que l'Assemblée peut faire face aux problèmes mondiaux existants, dont le règlement

dépasse la capacité limitée d'un pays ou d'un groupe de pays, si puissants s'estiment-ils.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Indonésie remercie le Président d'avoir convoqué cet important débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qu'elle appuie fermement. L'Indonésie salue sa détermination à renforcer le rôle de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous l'assurons de notre plein appui dans ses efforts et ceux des États Membres pour garantir l'efficacité de l'Assemblée.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 66/294, qui demande au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de poursuivre ses travaux sur cette question durant la soixante-septième session. La résolution 66/294 souligne la volonté des délégations d'insister sur l'importance du processus de réforme de l'Assemblée, qui est un organe principal irremplaçable de l'ONU.

Le fait que seule l'Assemblée reflète les aspirations et les préoccupations de tous les États Membres doit conférer une importance accrue aux efforts de revitalisation. Nous devons tous contribuer à fournir l'appui nécessaire aux initiatives de renforcement du rôle de l'Assemblée. Nous soulignons donc qu'il importe que le Groupe de travail spécial continue cette année de faire fond sur les résultats des sessions précédentes et qu'il est vital que nous aidions le Groupe à s'acquitter de sa mission. Je voudrais faire les observations suivantes concernant la progression des travaux du Groupe.

Premièrement, nous insistons sur le fait qu'il faut mettre à jour et utiliser le tableau récapitulatif annexé aux rapports annuels du Groupe de travail spécial. Le tableau a prouvé qu'il était un outil précieux pour de manière systématique recenser, proposer et établir un suivi des solutions sur la question de la revitalisation de l'Assemblée générale. Bien que ma délégation soit consciente du caractère sensible de cet exercice, qui a des implications politiques, juridiques et budgétaires évidentes, il importe que chacun soit au courant des insuffisances et des progrès dans la mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes de l'ONU ayant pour objectif de faire de l'Assemblée un organe robuste.

Nous demandons donc à nouveau que le Secrétariat actualise le tableau récapitulatif et fournisse au Groupe

de travail des informations concernant les problèmes et les obstacles qui empêchent la mise en œuvre concrète et en temps voulu de toutes les résolutions pertinentes relatives aux nombreux thèmes répertoriés dans le tableau récapitulatif.

S'agissant de la sélection et de la nomination des chefs des organismes de l'ONU et des hauts responsables du Secrétariat, nous soulignons que ce processus doit aussi répondre au critère d'une représentation géographique plus équilibrée.

Deuxièmement, nous soulignons qu'une application fidèle des résolutions de l'ONU est essentielle en vue de renforcer le rôle de supervision de l'Assemblée. À cet égard, nous convenons que l'Assemblée doit jouer un solide rôle de supervision pour ce qui est de la gestion et de l'approvisionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais également des efforts de consolidation de la paix après les conflits à l'échelle de tout le système des Nations Unies en matière, y compris les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits et de la médiation.

L'Indonésie se félicite que le thème de la session de cette année mette l'accent sur le règlement des différends par des moyens pacifiques. Il faut maintenir cette orientation. Comme nous l'avons déjà proposé, de la même manière que les questions de maintien de la paix sont abordées dans le cadre d'une instance spécifique, à savoir le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, et celles liées à la consolidation de la paix après les conflits dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, il conviendrait que les questions de la diplomatie préventive, de la médiation et du règlement pacifique des conflits soient elles aussi examinées au sein d'une instance intergouvernementale de l'ONU. Nous estimons également que l'Assemblée, qui est l'un des organes dont relève la Commission de consolidation de la paix, doit jouer un rôle plus concret s'agissant de guider et d'appuyer les travaux de la Commission.

Troisièmement, enfin, je dirais que si l'Assemblée ne se s'est pas acquittée pleinement du rôle que lui confie la Charte en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, ce n'est pas faute manque de résolutions ou de décisions. Cela est dû principalement au manque de volonté politique et de l'appui nécessaire. Les nombreux problèmes complexes auxquels nous sommes tous confrontés aujourd'hui à l'heure de la mondialisation ne seront pas résolus tant que nous ne nous unissons pas et ne renforcerons pas le cadre multilatéral de l'ONU que nous avons

nous-mêmes créé dans cet objectif. Aplatissons nos divergences et renforçons les moyens d'action de l'Assemblée et apportons-lui notre soutien pour qu'elle puisse s'acquitter de son travail efficacement.

Je tiens à réaffirmer que l'Indonésie est prête à travailler activement et de façon constructive avec toutes les délégations dans notre initiative commune visant à renforcer l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier les Ambassadeurs de la Gambie et de la Géorgie des efforts qu'ils ont déployés en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Bien que nous associations à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, ma délégation tient à faire les observations suivantes.

S'agissant du renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, la délégation de mon pays estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée est un élément clef de la réforme globale de l'ONU puisque, outre le rôle de l'Assemblée dans l'établissement des normes et la codification du droit international, il est le principal organe délibérant et directeur et l'entité la plus représentative de l'Organisation. Nous soulignons la nécessité de continuer à renforcer les travaux et le rôle de cet important organe en intensifiant nos efforts. Parallèlement, nous devons nous assurer que les résolutions pertinentes de l'Assemblée sont mises en œuvre, ce qui est une condition essentielle pour progresser dans ce domaine.

Nous pensons que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée passe par l'inscription à son ordre du jour des questions urgentes qui présentent un intérêt commun pour la communauté internationale. Nous devons aussi veiller à ce que l'Assemblée s'adapte rapidement aux changements mondiaux pour qu'elle puisse conserver son autorité et son efficacité et relever les nouveaux défis. Nous tenons aussi à réaffirmer que l'Assemblée devrait organiser des débats thématiques. De tels débats sont une tribune d'interaction, qui permet des échanges de vues à l'Assemblée sur les questions contemporaines qui sont d'une grande importance pour l'Assemblée au plan international. Cela nous permettrait également d'interagir avec la société civile. Nous espérons que ces débats continueront d'être organisés par l'Assemblée à sa soixante-septième session

sous la présidence de M. Jeremić afin de parvenir à des résultats tangibles et spécifiques.

Pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, il faut également reconnaître le rôle qu'elle joue dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Même si les Articles 12 et 24 de la Charte confient au Conseil de sécurité de la responsabilité principale dans ce domaine, cette responsabilité ne devrait pas relever du domaine exclusif du Conseil. Nous pensons que l'Assemblée doit répondre plus rapidement aux questions pertinentes qui compromettent la paix et la sécurité internationales.

Nous affirmons également la nécessité d'améliorer la qualité et le contenu des rapports annuels du Conseil de sécurité à l'Assemblée; ils doivent être plus analytiques et plus exhaustifs afin de refléter le contexte dans lequel les résolutions du Conseil ont été adoptées et les situations dans lesquelles le Conseil n'a pas été en mesure d'agir. Des réunions périodiques devraient être organisées entre les chefs des organes principaux de l'ONU, et les États Membres devraient être informés régulièrement des résultats de ces réunions. Il est également important de promouvoir la coopération et la coordination de la circulation de l'information entre l'Assemblée et ces organes par le biais de mécanismes réguliers et transparents qui pourvoient en particulier à la participation des pays directement touchés.

Pour ce qui est de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée, ma délégation estime que, si plusieurs résolutions ont été adoptées aux fins de l'amélioration des méthodes de travail des grandes commissions et de des réunions de haut niveau, il est tout aussi important d'examiner attentivement certaines propositions pertinentes, comme la nécessité de rationaliser le travail des commissions, avec l'appui de tous les États Membres. Nous devons aussi faciliter l'accès des pays en développement aux informations détaillées et actualisées sur les sites Web des grandes commissions et fournir ces informations dans toutes les langues officielles, dont l'arabe. Nous devons veiller à ce que les résolutions, les rapports et les autres documents soient concis et qu'il y ait un échange de meilleures pratiques entre les commissions, en prenant en compte la nature spécifique de chaque commission. Il faut aussi accorder l'attention voulue aux mécanismes de renforcement de la coordination des efforts et à l'élaboration de calendriers pour les réunions de haut niveau en vue de favoriser une meilleure répartition dans l'intérêt de tous.

S'agissant de la nomination du Secrétaire général et des hauts responsables du Secrétariat, je renouvelle mes remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a tenu à organiser avec les États Membres de plus vastes consultations, fondées sur la coopération et la transparence, afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Nous espérons qu'à la présente session, nous nous concentrerons sur l'amélioration du processus de sélection des hauts responsables du Secrétariat, tout en prenant en compte le rapport du Corps commun d'inspection (A/65/34), présenté à la soixante-cinquième session.

Pour ce qui est du renforcement de l'appui au Bureau du Président de l'Assemblée générale, nous estimons qu'il est nécessaire de fournir au Bureau les ressources financières et humaines suffisantes pour que le Président de l'Assemblée puisse assurer ses fonctions le mieux possible. Cet appui doit au moins refléter les changements opérés dans le budget ordinaire. Nous soulignons également la nécessité de renforcer la mémoire institutionnelle de l'Assemblée et de tirer parti des enseignements tirés en vue d'une transition sans heurt d'une présidence à l'autre.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui de mon pays à la résolution 66/294, adoptée en septembre, qui prévoit la création d'un Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale. À notre avis, la priorité de ce Groupe de travail devrait être d'évaluer les difficultés rencontrées dans l'application des résolutions pour que le processus de revitalisation puisse progresser.

M. Pope (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient eux-aussi féliciter les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa dernière session, l'Ambassadrice Waffa-Ogoo, de la Gambie, et l'Ambassadeur Lomaia, de la Géorgie, pour l'attention qu'ils ont accordée à cette question pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Leur dynamisme nous a permis d'adopter récemment la résolution 66/94, qui constitue une base pour la poursuite de nos travaux dans ce domaine. Nous promettons également d'apporter notre plein appui aux nouveaux coprésidents dès qu'ils seront nommés. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les autres États Membres alors que nous recherchons les moyens les plus efficaces de revitaliser l'Assemblée générale en nous appuyant sur les recommandations que nous avons faites au Groupe de travail à la session précédente.

Les États-Unis sont attachés à l'engagement multilatéral et à un système des Nations Unies fort. Nous reconnaissons les importantes contributions qu'apporte l'Assemblée générale à l'accomplissement de la mission de l'ONU. Nous espérons que nos délibérations et les efforts du Groupe de travail seront constructifs et nous permettront d'envisager la manière dont nous pouvons améliorer les méthodes de travail afin de mettre l'Assemblée mieux en mesure de s'acquitter de ses fonctions.

Nous continuons de promouvoir des mesures qui permettent au système des Nations Unies de gagner en efficacité, en efficience et en transparence. En conséquence, c'est à la rationalisation et à la définition des priorités du programme de l'ordre du jour, ainsi qu'à l'amélioration des pratiques et des méthodes de travail des grandes commissions que nous consacrerons l'essentiel de nos interactions avec le Groupe de travail pendant la soixante-septième session.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour permettre à l'Assemblée générale de garder sa pertinence, nous devons promouvoir une publication plus rapide des résolutions de l'Assemblée générale, peu de temps après leur adoption. En tenant les autres acteurs informés de nos travaux, nous mettrons en relief les sujets importants que nous couvrons et nous encouragerons une mise en œuvre plus prompte des résolutions de l'Assemblée par les États Membres. De la même manière qu'il importe de tenir le monde informé hors de New York, l'Assemblée générale bénéficierait d'une interaction renforcée entre les chefs des organes principaux de l'ONU et les présidents des grandes commissions et le Président de l'Assemblée générale.

Il serait possible d'atteindre ce but en procédant à un échange de vues et de priorités au début de chaque session de l'Assemblée. Il est capital de renforcer la coopération et la coordination entre les organes de l'ONU afin de pouvoir rationaliser les ordres du jour et de réduire les chevauchements inutiles. Nous allons continuer à travailler avec les autres délégations sur nos propositions visant à améliorer les méthodes de travail, par exemple en abandonnant la pratique d'adopter des résolutions sur des thèmes dépassés ou obscurs, en fusionnant ou en regroupant des questions proches quant au fond, en proposant des résolutions globales ou communes, et en appelant les États Membres à faire preuve de davantage de discipline lorsqu'ils déposent des projets de résolution, à s'efforcer d'être plus succincts dans leurs déclarations et à privilégier les thèmes clefs.

Nous encourageons les États Membres à envisager de réviser les résolutions existantes à un rythme biennal ou triennal, plutôt qu'annuel, et à se montrer plus disciplinés dans leur présentation de projets de résolution.

Nous proposons par ailleurs d'assortir d'échéances les objectifs fixés, d'encourager les groupes de travail de l'Assemblée générale à terminer leurs travaux dans les délais, et de rationaliser le calendrier des séances de l'Assemblée générale afin de permettre une large participation des États Membres. Nous espérons avancer sur la voie de ces objectifs pendant la soixante-septième session.

Les rôles joués par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans la sélection du Secrétaire général sont clairement établis par la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale ne doit pas, à titre prioritaire pour sa propre revitalisation, envisager de modifier le rôle joué par le Conseil dans la sélection d'un candidat au poste de Secrétaire général.

Ma délégation est impatiente de travailler avec le Président de l'Assemblée générale et avec nos homologues des autres délégations pour ouvrir un dialogue constructif sur une réforme concrète.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je me permettrai de féliciter M. Vuk Jeremić, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, de sa prise de fonctions à la présidence. Je le remercie du dynamisme avec lequel il fait avancer le programme de revitalisation. Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, ainsi qu'à M. Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, et à M^{me} Susan Waffa-Ogooo, Représentante permanente de la Gambie, qui ont coprésidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Leur esprit d'initiative et leur dévouement ont permis de déboucher sur un rapport (A/66/891) incluant le texte de la résolution 66/294, laquelle a été adoptée par consensus le dernier jour de la session précédente.

Sachant que les 193 États Membres participent à l'Assemblée générale, celle-ci est universellement reconnue comme étant l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Au titre de son mandat, l'Assemblée générale est tenue de se pencher sur tout problème ou question de sa compétence,

conformément à la Charte, sous réserve des dispositions de l'Article 12.1.

Au cours du débat général de cette année, sur le thème « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international », plusieurs déclarations judicieuses ont été faites par des dignitaires et diverses manifestations parallèles ont eu lieu au sujet de toutes les questions d'envergure internationale. Cela atteste une fois encore de l'importance de l'Assemblée en matière de diplomatie multilatérale. L'Assemblée générale peut représenter une tribune précieuse tandis que nous nous efforçons de nous adapter aux complexités de la société contemporaine. Comme le Premier Ministre japonais, M. Yoshihiko Noda, l'a dit dans l'allocution qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 26 septembre, nous devons prendre « dûment en compte les générations futures et régler[r] les différends calmement par la raison et sur la base des règles » (A/67/PV.9, p. 51). La revitalisation de l'Assemblée générale est donc de première importance. En renforçant la confiance mutuelle entre les États Membres, nous devons progresser régulièrement pour obtenir des résultats réalistes sur cette question.

Je voudrais, en cette première semaine de débats de fond sur les points individuels de l'ordre du jour de la session en cours, présenter les vues globales du Japon sur différentes questions clefs.

Premièrement, il est essentiel de renforcer les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU. S'agissant du Conseil de sécurité en particulier, si le Conseil s'est vu confier la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Assemblée générale pourra jouer un rôle complémentaire lorsque le Conseil ne parvient pas à exercer pleinement ses fonctions, comme c'est le cas en République arabe syrienne. Ces fonctions de l'Assemblée générale soulignent la nécessité d'améliorer la relation entre les deux organes. Des consultations régulières entre les Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale seraient une méthode pratique de procéder à cet égard. Nous attendons avec intérêt le débat sur le rapport annuel du Conseil de sécurité qui se tiendra en novembre de cette année, afin d'approfondir les discussions sur le sujet.

Deuxièmement, afin de mieux sensibiliser le public à son action, l'Assemblée générale doit prouver aux populations du monde qu'elle est un organe à même de répondre comme il convient aux difficultés émergentes présentant un intérêt commun, et qu'elle est capable de

produire des conclusions axées sur les résultats. À cet égard, nous nous félicitons en particulier des débats thématiques sur des questions importantes d'actualité, comme celui organisé en avril 2012 sur la réduction des risques de catastrophes. Cette pratique s'est révélée être un instrument utile pour encourager des échanges de vues plus souples, libérés des contraintes de l'ordre du jour officiel. La résolution 66/290 sur la sécurité humaine, adoptée par consensus en septembre, représente un autre accomplissement notable de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que l'Assemblée générale continuera de contribuer sensiblement à mettre en pratique de la sécurité humaine.

Si utiles soient-ils, les textes adoptés par l'Assemblée générale perdront en signification si leur mise en œuvre et leur suivi ne sont pas assurés. Au fil du temps, l'incapacité répétée à mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale risquerait d'éroder l'autorité de l'Assemblée. Ma délégation participera activement aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour examiner le tableau de ses résolutions, comme convenu à la précédente session.

Troisièmement, il est important de rationaliser les travaux de l'Assemblée générale, dans l'optique d'améliorer sa capacité à accorder la priorité aux difficultés et événements d'actualité présentant un intérêt commun pour la communauté internationale. Il est donc approprié de continuer à envisager des manières de rationaliser les ordres du jour de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et d'en définir les priorités. Diverses possibilités doivent être envisagées sérieusement, sur la base des résolutions pertinentes, comme le fait que certaines questions pourraient n'être examinées que tous les deux ou trois ans, être regroupées ou être exclues de l'ordre du jour.

Il nous faut voir aussi comment améliorer les méthodes de travail pour une meilleure efficacité des travaux de l'Assemblée. Par exemple, souvenons-nous que les États Membres ont été incapables de dégager un consensus concernant la composition d'un groupe de travail sur les objectifs de développement durable avant l'ouverture de la présente session, comme le demande le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe). La question de la sous-représentation des États de l'Asie-Pacifique, en termes de représentation géographique équitable, peut aussi se poser à cet égard.

Étant donné l'importance cruciale que revêt cette question, le Japon attend avec intérêt la tenue de discussions constructives destinées à renforcer encore le rôle de l'Assemblée générale. Je voudrais réaffirmer de nouveau que le Japon est déterminé à contribuer activement à cette fin.

M. Mustafizur Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de prendre la parole devant l'Assemblée générale réunie en plénière à l'occasion de ce débat commun. Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier l'Ambassadrice Waffa-Ogooo, de la Gambie, et l'Ambassadeur Lomaia, de la Géorgie, de leur excellent travail au cours de la dernière session en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. C'est grâce à leur direction conjointe qu'a été adoptée en septembre la résolution 66/294, qui représente à nos yeux une très bonne base pour les futures discussions sur le sujet.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée est un élément critique de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies. L'attention qui ne cesse d'être accordée à cette question illustre le souhait de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de voir l'Assemblée générale occuper la place qui lui revient de droit sur la scène mondiale. Nous savons que la réforme est un processus permanent, mais nous ne pouvons continuer d'en débattre à l'infini. Nous allons engager bientôt une autre série de discussions, et il nous faut faire en sorte que l'exercice aboutisse, dans des délais raisonnables, à des décisions qu'on peut appliquer.

De nombreuses questions liées à la revitalisation de l'Assemblée générale ont été débattues en long et en large ces dernières années et ont été reflétées dans les résolutions pertinentes. Les vues et les positions de ma délégation sont généralement en phase avec la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non aligné. J'aborderai toutefois certains points pour mieux affirmer notre position.

La revitalisation de l'Assemblée générale a pour objectif de renforcer son rôle et sa position en tant que principal organe délibérant, législatif, directeur et représentatif de la communauté internationale. L'Assemblée générale devrait jouer un rôle de chef de file dans la définition de l'ordre du jour mondial et dans l'élaboration des approches multilatérales pour le règlement des questions mondiales. L'Assemblée générale est l'instance où tous les membres de la

communauté internationale ont la possibilité d'échanger les idées sur un pied d'égalité concernant des questions d'intérêt commun et où on peut atteindre un consensus global et apporter des solutions aux problèmes.

Nous reconnaissons qu'il importe d'établir une coopération et une coordination étroites entre les organes principaux de l'ONU, plus particulièrement entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de ce que des réunions se tiennent régulièrement entre les chefs de ces organes. Cette pratique devrait se poursuivre pour renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système.

Il faut que les deux organes dirigeants de l'ONU, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, œuvrent de concert et créent une relation harmonieuse aux fins de maintenir la paix et la sécurité et de favoriser le développement. Ce faisant, chacun des deux organes devrait respecter le mandat de l'autre comme le stipule la Charte. Le fait que le Conseil de sécurité empiète sur les prérogatives de l'Assemblée générale nous préoccupe. Il le fait grâce à une interprétation extrêmement large des dispositions de la Charte concernant les menaces à la paix et la sécurité internationales.

Certes, plusieurs résolutions de l'Assemblée générale ont été adoptées exprimant les préoccupations à ce sujet, mais hélas l'empiètement se poursuit et s'est même accru ces dernières années. De notre point de vue, l'ordre du jour du Conseil de sécurité est déjà surchargé de questions menaçant réellement la paix et la sécurité internationales, ce qui lui laisse peu de temps de s'occuper des questions périphériques. Il devrait donc s'abstenir de le faire.

Le rôle et les activités du Président de l'Assemblée générale ont beaucoup évolué au fil du temps. Il importe de disposer de ressources financières et humaines prévisibles et suffisantes pour s'assurer que le Bureau du Président fonctionne de façon efficace et efficiente. Nous nous félicitons des mesures déjà prises pour le renforcer, ainsi que de la décision de confier spécialement à des membres du personnel du Secrétariat la coordination de la transition d'un président à l'autre. Il importe que le financement du Bureau sur le budget ordinaire soit revu à la hausse pour éviter de voir le Président dépendre du Fonds d'affectation spéciale et de contributions volontaires pour le fonctionnement du Bureau. À notre avis, une telle dépendance influe sur la crédibilité et l'impartialité de cet important poste.

L'Assemblée générale doit jouer un rôle déterminant dans la nomination des cadres supérieurs du Secrétariat de l'ONU. La procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général doit être plus transparente et ouverte à tous. Tous les États Membres doivent pouvoir y participer. De nombreuses résolutions ont été adoptées assignant à l'Assemblée générale un plus grand rôle dans la procédure. Nous regrettons que la plupart des dispositions concernant la sélection et la nomination du Secrétaire général soient ignorées. À cet égard, nous demandons que les dispositions pertinentes soient intégralement appliquées lors des futures nominations.

La revitalisation a pour but de rendre l'Assemblée plus efficiente et plus efficace. Elle nécessitera d'améliorer les méthodes et d'ajuster l'ordre du jour pour répondre aux questions internationales d'actualité. Les discussions sur l'amélioration des méthodes de travail ont été exhaustives et nous reconnaissons qu'il y a eu certaines améliorations. Nous nous réjouissons de la tenue de débats thématiques et de réunions de haut niveau destinées à assurer une large concordance de vues au plan international concernant les questions d'actualité. Le Bureau de l'Assemblée générale a aussi un rôle important à jouer dans l'examen des moyens d'améliorer davantage les méthodes de travail de l'Assemblée et de renforcer son efficacité.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale n'a pas cessé de grandir pour répondre aux demandes et attentes mondiales, ce qui a mené à une réduction du temps consacré dans les faits à l'examen d'une question en particulier. Nous sommes d'accord avec les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui appellent à rationaliser et à simplifier l'ordre du jour pour qu'une plus grande attention puisse être accordée aux questions prioritaires. Nous appuyons l'examen biennal ou triennal de certains points, leur regroupement ou même leur élimination, tout en gardant la possibilité d'en ajouter de nouveaux.

Le nombre de rapports requis doit être aussi rationalisé, de manière à améliorer la qualité et la précision des documents et permettre que les délibérations soient plus ciblées. Nous suggérons que toutes ces actions soient entreprises avec le clair consentement des États coauteurs ou concernés. Il ne doit y avoir aucune tentative d'imposer des délais artificiels ou de retirer un point de l'ordre du jour sans l'accord préalable de l'Assemblée générale ou le consentement de l'État concerné.

La revitalisation est une question qui requiert de la volonté politique. Une amélioration technique est possible à travers la mise en œuvre des propositions déjà avancées, mais une véritable revitalisation de cet organe nécessite une volonté politique et une ouverture d'esprit réelles. Faisons donc preuve d'une telle volonté politique pour faire de l'Assemblée générale un véritable organe délibérant et directeur pour le bien de toute l'humanité.

M. Al-Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de ce que l'Assemblée générale accorde l'attention nécessaire à la vieille mais toujours crucialement importante question de la revitalisation de l'Assemblée générale, figurant au cœur de l'ordre du jour de sa soixante-septième session. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Susan Waffa-Ogooo, Représentante permanente de la Gambie, et l'Ambassadeur Alexander Lomaia, Représentant permanent de la Géorgie, de leur excellente direction du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la dernière session, qui a mené à l'adoption de la résolution 66/294.

La République islamique d'Iran s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés qui a, selon nous, soulevé un certain nombre de points clefs dans cet important débat. Je tiens aussi à faire quelques observations supplémentaires et à souligner certains points particulièrement importants.

Le débat de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée, tenu en décembre dernier, a démontré combien il est urgent de renforcer son rôle central pour examiner les questions qui préoccupent réellement la communauté internationale dans les domaines politique, économique et social. À cet égard, l'Iran et tous les membres du Mouvement des pays non alignés ont fait la preuve de leur détermination renouvelée à déployer des efforts constructifs pour renforcer les activités de l'Assemblée générale.

Depuis 1991, nous avons adopté 20 résolutions prévoyant des mesures particulières aux fins de la revitalisation et du renforcement des travaux de l'Assemblée générale en tant qu'organe délibérant et décisionnel principal le plus représentatif de l'ONU. Malheureusement, ces mesures, adoptées par consensus, n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre en raison de l'absence de volonté politique pour veiller à ce que l'Assemblée joue un rôle de chef de file dans la gouvernance conjointe mondiale. Une évaluation

approfondie de l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale et un recensement clair des causes profondes de toute absence d'application sont donc essentiels pour éliminer progressivement les obstacles qui continuent d'empêcher le processus de revitalisation de l'Assemblée de porter pleinement ses fruits.

Le fait qu'un grand nombre de résolutions de l'ONU portent sur la revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale montre l'importance que revêt le renforcement du rôle central et de l'autorité de cet organe pour tous les membres. L'Assemblée doit jouer un rôle de chef de file aux fins d'élaborer un programme mondial et de rétablir la crédibilité et le rôle central de l'ONU s'agissant de formuler des approches multilatérales visant à résoudre les problèmes internationaux. C'était le rôle prévu pour l'Assemblée à l'Article 10 de la Charte, à savoir que l'Assemblée peut débattre de toutes questions ou affaires entrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la Charte des Nations Unies. Nous devons donc accroître nos efforts pour envisager des moyens concrets d'atteindre à la pleine réalisation des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée, tels qu'énoncés dans la Charte.

Les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU, notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ont fait l'objet de débats approfondis, surtout dans le cadre des divers efforts de réforme déployés depuis de nombreuses années. Un nombre considérable de résolutions de l'Assemblée générale établissent différents critères pour clarifier les relations entre ces deux organes principaux de l'ONU. La Charte confère des fonctions et responsabilités importantes à ces deux organes.

Néanmoins, au cours de ces dernières années, nous avons à maintes occasions vu le Conseil de sécurité empiéter progressivement et régulièrement sur les fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale et d'autres organes tels que le Conseil économique et social. Nous sommes particulièrement préoccupés par la pratique du Conseil de fixer des normes, de faire des lois et d'établir des définitions dans des domaines dépassant sa compétence. Je rappelle l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, selon lequel l'Assemblée générale, seul organe universel représentatif de tous les États Membres de l'ONU, est responsable au premier chef du développement progressif du droit international et de sa codification.

S'agissant du rôle et de la responsabilité de l'Assemblée générale en ce qui concerne la sélection et la nomination du Secrétaire général de l'ONU et afin d'appliquer l'Article 97 de la Charte, nous ne devrions pas reléguer l'Assemblée générale à un rôle de chambre d'enregistrement. Selon nous, la majorité des Membres de cette Organisation souhaite vivement élaborer des procédures de sélection du Secrétaire général et les améliorer en confiant à l'Assemblée générale un rôle plus significatif et plus décisif en la matière.

Dans le même temps, il est important de veiller à l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. À cet égard, nous réaffirmons combien il est important de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président en lui affectant des ressources humaines et financières suffisantes imputées sur le budget de l'ONU afin de donner une chance égale à tous les États Membres – pays développés et en développement – d'assumer avec efficacité et efficacité la présidence de l'Assemblée.

Pour terminer, nous pensons que se concentrer uniquement sur les aspects procéduraux et les méthodes de travail de l'Assemblée, aussi importants soient-ils, ne conduira pas à l'amélioration globale – trop longtemps attendue – de ses travaux. Un changement fondamental, une approche globale et des efforts vigoureux sont nécessaires à cette fin. La revitalisation de l'Assemblée générale, en tant qu'élément de la réforme globale de l'ONU, est un processus dynamique et continu. Nous devons demeurer déterminés et pragmatiques tout au long de cette activité en cours, le but étant de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée en tant que principal organe délibérant et de décision et qu'organe le plus représentatif de l'ONU. Ma délégation est prête à participer activement aux délibérations futures qui auront lieu dans ce cadre, de manière transparente, ouverte et inclusive.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : La délégation du Nicaragua remercie le Président d'avoir organisé cette séance. Le Nicaragua s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, qui a exprimé notre position et la position de la majorité des États Membres de l'ONU. Notre délégation réaffirme son ferme attachement au processus de revitalisation et de démocratisation de l'Assemblée générale et nous souhaitons continuer de travailler constructivement afin que l'Assemblée puisse être considérée, à tous égards,

comme l'organe le plus représentatif et le plus légitime de l'Organisation.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, le Nicaragua estime fort important de démocratiser l'ONU : afin d'atteindre cet objectif, nous devons continuer de travailler à rétablir l'autorité de l'Assemblée générale et lui permettre de jouer son rôle de principal organe délibérant, normatif et démocratique de l'Organisation. Nous pensons que le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale doit être universel, transparent et soumis à l'obligation de rendre des comptes, et qu'il doit être conduit par le biais de consultations ouvertes et inclusives, qui constituent un élément essentiel de la réforme de l'ONU, y compris celle du Conseil de sécurité. Le Conseil ne peut pas continuer d'empiéter sur les fonctions et les pouvoirs de l'Assemblée générale. De même, le processus d'élection du Secrétaire général est également très important.

Pour mener à bien cette initiative, il faudra rétablir et renforcer les pouvoirs de l'Assemblée générale, ce qui, par voie de conséquence, exigera de rétablir ses fonctions et ses compétences et de renforcer ses relations et sa collaboration avec d'autres organes de l'Organisation. Cette redynamisation de l'Assemblée générale lui permettra de répondre de manière égale aux besoins de l'ensemble des 193 États Membres et de respecter le principe de l'égalité de tous les Membres.

Il est également fondamental de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale. À cette fin, il faut prendre des mesures et mettre en avant des procédures permettant d'augmenter ses ressources humaines et financières. Tous les États Membres devraient pouvoir présider l'Assemblée générale, et les considérations économiques ne doivent pas les en empêcher. C'est pourquoi il importe d'accroître ces ressources afin de faciliter le renforcement de l'Assemblée générale.

S'agissant de l'élection du Secrétaire général, la délégation nicaraguayenne considère que l'Assemblée générale doit exercer avec plus de rigueur sa responsabilité s'agissant de la nomination et de l'élection du Secrétaire général. Elle devrait également faciliter une plus grande participation des États Membres et permettre à tous les États Membres de prendre une plus grande part au débat et d'avoir leur mot à dire pour l'élection des candidats. Il importe aussi de rappeler que toutes les résolutions sur la revitalisation de l'Assemblée générale adoptées par consensus doivent être pleinement mises en œuvre et aussi vite que possible, afin que l'objectif de la revitalisation puisse être atteint.

Nous devons nous opposer à toute tentative visant à minimiser les importants objectifs de l'Assemblée générale, à affaiblir son rôle et son fonctionnement ou à mettre en cause sa pertinence et sa crédibilité. La voix et le vote de tous les États Membres de l'Organisation doivent se renforcer de jour en jour pour le bien de tous nos peuples. Le Nicaragua continuera d'appuyer tous les efforts visant à renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée générale, et nous restons disposés à examiner de manière constructive toute question qui permettra d'améliorer le travail de notre organisation.

M. Raza Bashir Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué ce débat sur une question d'importance capitale pour les États Membres. Le Pakistan l'assure de son plein appui et de son entière coopération.

Nous nous félicitons du travail fait par les deux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ainsi que par leurs prédécesseurs. Nous nous associons également à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ces 20 dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour atteindre l'objectif commun de la revitalisation de cet organe unique au monde et universel. Cela a été un objectif utile pour différentes raisons. Ensemble, nous avons réalisé des progrès considérables dans la rationalisation et la simplification des travaux des Commissions. Nos efforts collectifs ont permis d'accroître les économies fiscales et d'améliorer l'efficacité. Nous avons également rehaussé le profil de l'Assemblée générale.

Toutefois, pour nombre d'entre nous, le débat sur la revitalisation semble perdre de sa vitalité. Des préoccupations persistent sur tout un éventail de questions, dont la non-mise en œuvre des résolutions, l'empiètement croissant du Conseil de sécurité sur le rôle et l'autorité de l'Assemblée, la marginalisation du rôle de l'Assemblée dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, etc. Peut-être devons-nous d'abord revitaliser le débat sur la revitalisation?

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, elle ne peut avoir un sens que si elle est décidée par la majorité la plus grande possible dans un esprit de compromis et de flexibilité. Grâce au processus de réforme, le Conseil doit devenir plus démocratique et plus responsable envers l'ensemble des États Membres

de l'Organisation. Il ne faut pas créer de nouveaux centres de privilège.

Dans le cadre d'un nouveau débat sur la revitalisation, il serait utile de se concentrer sur deux aspects qui se renforcent mutuellement, l'efficacité et l'efficacé. À certains égards, des débats considérables ont déjà eu lieu sur l'amélioration des méthodes de travail des organes de l'ONU, y compris l'Assemblée générale et ses Commissions. En fait, plusieurs mesures ont déjà été prises, dont un programme de travail plus rationalisé, la biennalisation ou la triennalisation de résolutions inscrites à l'ordre du jour et la sélection précoce des Présidents des Commissions et des Bureaux.

Ces mesures ont cependant été essentiellement axées sur l'efficacité et la rationalisation, et beaucoup de progrès ont été réalisés à cet égard. Pourtant, pour nombre d'entre nous, l'efficacité et l'autorité de l'Assemblée semble représenter une tâche encore non accomplie. Nous devons travailler de façon plus approfondie et recenser les causes profondes derrière cette énigme, les gains d'efficacité semblant continuer de l'emporter sur les impératifs plus vastes de l'efficacité. Nous attendons avec intérêt d'avoir un débat davantage axé sur la corrélation entre les objectifs d'efficacité et d'efficacité.

Il serait également utile d'explorer de nouvelles idées sur la façon d'imprimer une énergie, une visibilité et une attention plus grandes au débat sur la revitalisation. Nous proposons que le Groupe de travail spécial envisage la possibilité de convoquer une réunion de haut niveau à l'avenir. Nous appuyons la suggestion du Mouvement des pays non alignés à cet égard et nous attendons avec intérêt de pouvoir échanger des vues à ce sujet avec le Groupe de travail.

M. Workie (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'associer aux autres orateurs pour féliciter les Représentants permanents de la Gambie et de la Géorgie pour leur travail acharné et précieux de cofacilitation du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale lors de la session précédente. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée générale n'est pas seulement l'un des organes principaux de l'ONU; elle est également son principal organe délibérant, représentatif et directeur. Aucun autre organe intergouvernemental dans le monde n'a une composition aussi universelle ou ne traite d'un éventail aussi vaste de questions. Cette vaste composition

et la portée des travaux de l'Assemblée ont une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes convaincus que la revitalisation de l'Assemblée générale permettra de renforcer la détermination des États Membres à s'engager sur la voie du multilatéralisme ce qui, à son tour, aura un impact considérable et de vaste portée sur la reconstruction de l'autorité et de la crédibilité du système des Nations Unies tout entier. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance vitale du Groupe de travail spécial que nous exhortons à faire fond sur les progrès réalisés pendant les sessions précédentes. À cette fin, nous sommes convaincus que les résolutions 65/315 et 66/294 en particulier, de même que d'autres résolutions antérieures, peuvent et doivent servir de base aux travaux du Groupe de travail spécial.

En ce qui concerne les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU, ma délégation est d'avis qu'il importe d'améliorer la transparence, l'échange d'informations et la coopération. L'Assemblée générale devrait tirer parti d'informations relatives aux réunions entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que des réunions des Présidents des organes subsidiaires.

Les réunions d'information périodiques du Président de l'Assemblée générale sur ses activités récentes, y compris ses déplacements officiels, restent une pratique dont nous nous félicitons et une source précieuse d'information. Nous nous félicitons également de la pratique continue consistant à organiser des exposés informels périodiques permettant au Secrétaire général de rendre compte de ses priorités, de ses voyages et de ses activités récentes, y compris sa participation à des réunions internationales et à des événements organisés en dehors de l'ONU, et nous l'encourageons à poursuivre cette pratique.

S'agissant des méthodes de travail, nous tenons à insister sur le fait qu'il faut rationaliser et simplifier davantage les programmes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions afin de mieux préciser leur portée et d'éviter les doublons lors de nos délibérations. À cet égard, la direction impulsée par les Présidents et les Bureaux des grandes commissions revêt une importance particulière. Bien que chaque Commission décide elle-même de son propre règlement intérieur, nous pensons que la simplification et la standardisation de certaines règles pourraient permettre aux Commissions d'être plus efficaces dans leur travail.

Tout en notant avec satisfaction les progrès réalisés jusqu'à présent, nous pensons que les débats au sein de l'Assemblée générale se chevauchent souvent, ce qui a pour résultat l'adoption de résolutions qui font double emploi sans qu'il y ait un mécanisme efficace pour évaluer leur mise en œuvre et en faire le suivi, ce qui nuit à la pertinence ou à l'efficacité des évaluations qui contribuent au résultat escompté. À cet égard, nous sommes favorables au lancement d'examen réguliers des résolutions adoptées et des décisions prises précédemment par l'Assemblée, ainsi qu'aux ajustements nécessaires sur la base de leurs résultats.

La sélection et la nomination du Secrétaire général est une autre question de grand intérêt pour l'ensemble des Membres. Nous estimons que, sans porter préjudice à l'Article 97 de la Charte, l'Assemblée devrait jouer un rôle plus important dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'ONU. Nous partageons les points de vue exprimés, à savoir qu'il faut ménager une interaction substantielle entre les candidats et l'Assemblée et qu'il faut continuer de prendre en considération le principe du roulement régional.

Il est aussi essentiel de garantir l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale afin de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, notamment en renforçant la mémoire institutionnelle de ce Bureau. À cet égard, la résolution 66/294, qui alloue le budget nécessaire et renforce les ressources humaines dont dispose le Bureau du Président de l'Assemblée générale, est particulièrement importante.

Pour terminer, l'Éthiopie est disposée, comme par le passé, à offrir sa coopération et attend avec intérêt de pouvoir le faire dans le cadre du Groupe de travail spécial à la présente session. Nous sommes convaincus que la poursuite des débats au sein du Groupe de travail spécial contribue non seulement à faire avancer le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, mais aussi à renforcer l'ensemble des efforts de réforme du système des Nations Unies, y compris celle du Conseil de sécurité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 115 et 116 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.